



Modèle participatif du Réseau Medicus Mundi Suisse

1.1 But du modèle participatif

Ce modèle définit la méthodique participative des organisations membres au sein du Réseau Medicus Mundi Suisse.

1.2 Engagement

Le Réseau MMS veut renforcer la collaboration technique et pratique entre les organisations membres grâce au principe participatif. Ceci permettrait en outre un engagement plus dynamique des organisations membres.

1.4 Organes de participation

Organe	Décisions	Influence
Assemblée des membres	- élit le conseil d'administration - a d'autres responsabilités statutaires	- Orientation stratégique - Gouvernance - Développement institutionnel
Séance ouverte du conseil d'administration	- définit le contenu du calendrier annuel	- Échange/ Interconnexion - Relations publiques - Travail de plaidoirie
Sous-communautés	- sont constituées sur la base de points forts stratégiques. - définit les bases de travail thématique pour le travail d'échange et d'interconnexion, de relations publiques et de sensibilisation ainsi que pour le travail de plaidoirie	- Échange/ Interconnexion - Relations publiques - Travail de plaidoirie
Groupes de travail	- Sont formés par les organisations membres afin de traiter des sujets en un temps limité.	- Champ thématique défini
Groupes de travail du conseil d'administration	- Accompagne les processus de travail qui sont dans le champ de compétences étroit du conseil d'administration.	- Travail de plaidoirie

1.5 Principes

Afin d'assurer une bonne collaboration entre les différents organes de participation et pour permettre à tous les membres de bénéficier au mieux du modèle participatif, le conseil d'administration définit les principes suivants :

Principe d'ouverture

- Tous les organes de participation, à l'exception des groupes de travail du conseil d'administration, sont ouverts à toutes les organisations membres.

Politique d'information

- Le conseil d'administration de MMS informe régulièrement les membres de son travail.
- Le bureau donne régulièrement des informations sur les groupes de travail en cours, les sous-communautés et leurs travaux.
- Les dates des séances des sous-communautés et des groupes de travail sont publiées.

Gouvernance

- Les sous-communautés comprennent toujours un membre du conseil d'administration et/ou du bureau afin de garantir les flux d'information. Le bureau soutient le travail des sous-communautés.
- Les groupes de travail et les sous-communautés s'organisent de façon autonome. Ils peuvent élire un comité de pilotage.
- Les feuilles de route et les mesures concernant les relations publiques et le travail de plaidoirie sont votées par le conseil d'administration de MMS.

Voté par le conseil d'administration du Réseau Medicus Mundi Suisse
Bern, le 17 novembre 2014